UCP Flash
N° 537 – 15e année
15 mars 2011

Bulletin syndical d'informations publié par l'Union des Cadres de Paris
UCP@paris.fr - http://cadresvp.free.fr/

Réforme de la catégorie B

Un premier rassemblement pour protester contre les conditions de mise en œuvre de la réforme de la catégorie B a eu lieu le 7 mars : l'UCP tient à remercier celles et ceux qui se sont mobilisés pour défendre leur devenir professionnel et celui de leurs collègues. En l'absence de réaction significative de l'administration, l'UCP, ainsi que toutes les autres organisations syndicale, ont décidé de ne pas participer au Conseil supérieur des administrations parisiennes (CSAP), qui était prévu le 10 mars dernier.

Le CSAP se réunira de nouveau le mardi 15 mars prochain à 9h00. Les premiers textes relatifs à la réforme de la catégorie B seront soumis au prochain Conseil de Paris

Aussi, l'intersyndicale appelle les personnels à se rassembler à 12h30, le lundi 28 mars 2011, sur le parvis de l'Hôtel de Ville, jour de séance du Conseil de Paris.

En effet, nous sommes convaincus que seule la mobilisation des personnels permettra d'obtenir des avancées significatives. Nous rappelons notamment que pour pallier l'allongement de fait de la durée des carrières qu'entraîne cette réforme, nous revendiquons des mesures transitoires sur 2 ans:

- avancement de grade pour tous les agents qui remplissent les conditions ;
- intégration de C en B des agents exerçant des missions d'encadrement ou d'expertise technique.

Nous invitons tous nos adhérents et sympathisants à rejoindre ce mouvement, car seule une mobilisation d'ampleur nous permettra de nous faire entendre.

DPP 2011 : incompréhensions persistantes et mécontentement

La rencontre entre les organisations syndicales et la Direction du projet DPP 2011 a eu lieu le 7 février 2011, sous la présidence de M. Philippe CHOTARD, Secrétaire général délégué. *(cf. UCP flash n° 533 - http://intraparis.ucp.mdp/UCP/download/UCP_FLASH/UCP_Flash__533.pdf)*. Suite à cette réunion, il a été confirmé que ce projet ne sera mis en place qu'à la suite d'une longue période de concertation et à la tenue d'un comité technique paritaire dont la date n'a pas encore été fixée.

Faisant droit aux demandes de l'intersyndicale dont fait partie l'UCP, la direction a validé le principe de mettre en place un comité de pilotage (administration et organisations syndicales) et de tenir régulièrement des points d'étape.

Malgré ces avancées, l'intersyndicale considère que ces concessions ne sont pas suffisantes. Les évolutions induites par ce projet (imprécision des missions) et les conditions de sa maturation (absence de véritable dialogue, pas de vraie concertation) ne satisfont toujours pas les personnels concernés.

Les organisations syndicales souhaitent défendre l'identité professionnelle des personnels, leur métier, leurs cycles de travail, leur régime indemnitaire et leur statut d'inspecteur. Ce projet ne convient pas à la filière sécurité et va à l'encontre de leurs intérêts moraux, professionnels et matériels.

Aucune proposition concrète de l'Administration allant dans le sens des priorités des inspecteurs de sécurité, n'a été obtenue. Décidés, ceux-ci exigent que le projet DPP 2011 soit retiré. Pour montrer leur détermination, ils se mobilisent le lundi 28 mars 2011.

AGOSPAP : une nouvelle directrice générale adjointe

Après le départ de Mme Nadia ANNABIS, vient d'être nommée, le 7 mars dernier, en qualité de Directrice générale adjointe, Mme Anne SCHAETZEL.

L'UCP lui souhaite la réussite dans ses nouvelles fonctions.

CASVP : Mesures en faveur des traitements les plus modestes

Le 2 Mars 2011, la Direction générale du CASVP a réuni les organisations syndicales pour les informer de la transposition au CASVP des mesures prises à la Ville de Paris en faveur des traitements les plus modestes.

Ainsi, un abondement de l'Indemnité d'administration et de technicité (IAT) interviendra sur le bulletin de paie de juin 2011 ; il correspondra au montant annuel de cette mesure nouvelle qui représentera en moyenne 200 € nets pour les agents de catégorie C jusqu'à l'indice brut (IB) 388, en moyenne 100 € pour les agents de catégorie C ayant un indice brut d'au moins 388 et d'au plus 413, en moyenne 200 € nets pour les agents de catégorie B jusqu'à l'indice brut 380.

L'allocation prévoyance santé (APS) mensuelle sera relevée de 18 à 20 € nets pour les agents dont l'indice brut est d'au plus 340. L'APS annuelle sera revalorisée de 8 % pour chaque tranche ; son montant sera de 260 € pour les agents dont l'indice brut atteint au plus 499, de 232 € pour ceux dont l'indice brut se situe entre 500 et 638 et de 108 € pour ceux dont l'indice brut se situe entre 639 et 801.

CASVP : négociations en cours

Au cours d'une réunion du 9 mars 2011, l'UCP, solidaire de l'intersyndicale, dans le but de promouvoir au grade supérieur tous les personnels de catégorie B qui remplissent les conditions, n'en n'a pas moins obtenu des postes d'avancement supplémentaires, en faveur des secrétaires administratif(ve)s, des secrétaires médical(e)s et sociaux(les) et des assistant(e)s sociaux(les) éducatif(ve)s. Même si cela reste encore insuffisant, des avancées sont encore possibles, pour tous les personnels, en faveur des promotions et du pouvoir d'achat.

De plus, l'UCP a réaffirmé sa demande de recensement des postes d'adjoints administratifs (catégorie C), à expertise ou encadrement justifiant une intégration directe en catégorie B. Un communiqué (UCP/UNECT-VP CASVP) détaillant ces mesures sera adressé prochainement aux personnels concernés.

Concours et examens professionnels

A l'issue des épreuves du concours interne pour l'accès au corps des secrétaires administratifs d'administrations parisiennes, le jury a retenu par ordre de mérite Mme Sylvie TEYSSEIRE, Mlle Cécile GALOUZEAU, Mlle Christelle BIGOTTE, M. Mostafa MEDJOUB, Mlle Cynthia NEPOS, Mme Karine JAVELIER, Mme Karine ALLAIN-CHASSERANT, Mme Anastasie HABIYAKARE-NISHIMWE, Mlle Jacqueline LAURA, Mme Laurence BEN DAYAN-YAFI, Mlle Laurence BALLEREAU, Mme Vannina ETTORI, Mlle Lucie TABOULOT, Mme Bénédicte BOUE, Mme Véronique TENDAVARAYEN-SAINTE-ROSE, Mlle Kathy BARDAT, M. Thibaut GAULTIER, M. François LING, Mlle Nadège SERAPHIN, M. Cyrille BENOIT, Mlle Anne DEBETZ, Mme Nathalie LOUVET, Mlle Claire MISKOVIC, Mlle Sandra MARVILLE et Mlle Sandra FERREIRA.

A toutes et tous, l'UCP adresse ses très sincères félicitations et souhaite une bonne prise de fonction !

Union des Cadres De Paris
2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Tél. 01.43.47.80.72 – Fax. 01.43.47.81.45